

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	18 (1938)
Heft:	8
Artikel:	La Chambre de commerce suisse en France et les récentes Journées des Suisses à l'étranger
Autor:	L'Huillier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889080

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE ET LES RÉCENTES JOURNÉES DES SUISSES A L'ÉTRANGER

Les 10 et 11 septembre, les Journées des Suisses à l'étranger ont réuni un grand nombre de Suisses du pays et de leurs compatriotes disséminés dans le monde entier. C'est la dix-septième fois qu'avait lieu cette manifestation et elle a revêtu, cette année, une importance toute particulière.

L'évolution récente des idées politiques et économiques dans le monde a conduit les Etats à se replier sur eux-mêmes et à rendre la position des étrangers, vivant sur leur sol, à la fois plus précaire et plus délicate. Le problème des relations entre les Suisses fixés à l'intérieur et ceux établis à l'extérieur des frontières helvétiques a, par suite, passé au premier plan des pré-occupations des autorités fédérales. Si l'on ajoute qu'il y a vingt ans que fut créée à Schaffhouse la nouvelle Société Helvétique, âme de cette organisation des Suisses à l'Etranger, on comprendra que

tout concourrait, cette année, pour donner à ces journées un grand éclat.

La Chambre de Commerce Suisse en France fut représentée par son administrateur, M. Stamm-Nion. Ce dernier a bien voulu nous rapporter ses impressions et tous les lecteurs de la «Revue Economique Franco-Suisse» seront heureux de trouver ici un reflet de l'émouvante réunion de Schaffhouse.

Le premier jour, le congrès fut ouvert dans les salons de l'Hôtel de Ville, où se réunirent les délégués, reçus par M. Lätt, président de la Commission des Suisses à l'Etranger. Il y avait là environ 500 personnes, parmi lesquelles on remarquait MM. les Ministres Fröhlicher,

Jaeger, de Stoutz et de Weck; M. Bonna, chef de la Direction des Affaires Etrangères; M. Redard, chargé d'Affaires à Lisbonne, représentant du service consulaire et de diverses organisations



M. Hermann Stamm-Nion

confédérées; M. le Recteur Rohn, et des délégations de nombreuses Associations. M. Lieb, Président du Conseil d'État, leur souhaita la bienvenue au nom du Gouvernement et du Peuple tout entier. Le Président de la Confédération avait joint, dans un télégramme, ses vœux à ceux que formaient les autorités fédérales pour le succès de cette « Landsgemeinde » des Suisses à l'étranger.

C'est à M. G. Schürch, du Secrétariat des Suisses à l'Etranger, organisme dont l'éloge n'est plus à faire, que revint l'honneur d'ouvrir les débats. Dans un discours très applaudi, il souligna la nécessité de faire participer les Suisses habitant à l'étranger au gros effort fourni actuellement par la Nation dans le domaine de la Défense nationale. Cette collaboration devrait se manifester davantage par l'accomplissement du service militaire que par une contribution financière. Les obstacles qui s'opposent à cette modification doivent être écartés. Notamment, il serait utile de rembourser aux jeunes gens se rendant en Suisse pour faire leur école de recrues les frais du voyage complet, et non plus seulement ceux du trajet en Suisse. D'autre part, une réforme de la taxe militaire lui paraît indispensable.

Le nouveau titulaire du Secrétariat des Suisses à l'Etranger, M. Imhoof, prit ensuite la parole pour rappeler les résultats obtenus par cette institution et présenter les tâches qui l'attendent. Parmi celles-ci, on relève la création d'un service pour la presse suisse, la nomination de professeurs itinérants qui auront pour rôle d'enseigner dans les villes où il n'y a pas d'école suisse, ainsi que la diffusion de livres suisses. L'orateur se préoccupe surtout de la jeunesse. On devrait aplanir, pour les adolescents élevés à l'étranger et désireux d'étudier dans les écoles suisses, le fossé qui les sépare de l'enseignement helvétique, forcément conçu dans un esprit différent de celui qu'ils ont reçu.

Si les discours de la journée du samedi furent entièrement consacrés aux questions intéressant les Suisses à l'Etranger, celui prononcé le dimanche par M. Rothund, chef de la Direction Fédérale de la Police, traita surtout de la question des étrangers en Suisse.

Il constate que la présence d'une trop forte proportion d'étrangers sur le territoire de la Confédération peut constituer un danger pour la Nation.

Cependant, le peuple suisse est assez conscient de son individualité pour accorder aux étrangers le droit de participer à la vie sociale et intellectuelle du pays et de vivre dans un cadre de liberté économique, sans qu'il soit porté atteinte à son intégrité nationale. Par contre, il doit être maître de ses destinées, et les étrangers sont justement tenus à l'écart de la vie politique. Si la Suisse accueille généreusement les étrangers sur son territoire, elle attend d'eux en retour qu'ils se soumettent aux intérêts généraux de la communauté et n'entreprendront rien contre le bien de cette dernière. Un juste équilibre entre la liberté à consentir et les précautions à prendre doit servir de base au régime juridique des étrangers d'un Etat et ce droit, déclare M. Rothund en concentrant sa pensée dans une formule imagée, « reflète le degré de conscience nationale de cet Etat ».

L'orateur remarque que ces problèmes n'ont guère été considérés en Suisse que depuis la guerre. En 1910, la publication de la proportion considérable (15 p. 100) que représentait la population étrangère par rapport à la population totale avait bien attiré l'attention générale, mais ce n'est qu'en 1919 que fut créé un Bureau fédéral pour la police des étrangers. En 1931, une loi fédérale, résumant l'expérience acquise, réglementa le séjour et l'établissement des étrangers en Suisse. Elle distingue les étrangers établis depuis longtemps et les nouveaux arrivants : un régime très libéral est prévu pour les premiers, tandis que des mesures de précaution sont prises à l'égard des seconds.

Dans tous les Etats, la voie des formalités à suivre par les étrangers pour s'établir a été semée d'obstacles. Depuis longtemps, certes, des traités d'établissement avaient été signés, accords prévoyant un traitement réciproque favorable des citoyens des Etats signataires. La guerre altéra forcément la bonne exécution de ces traités et bien des difficultés subsistèrent après le rétablissement de la paix. En particulier, certains Etats distinguèrent entre l'établissement des étrangers, qu'ils continuèrent à favoriser, et leur occupation professionnelle qu'ils réglementèrent sévèrement; or, dans l'esprit du droit suisse, la tolérance du premier doit entraîner celle de la seconde. L'égalité de traitement se trouvait donc rompue aux dépens des Suisses vivant dans ces pays.

En face d'une telle situation, le Gouvernement fédéral prit l'initiative d'engager des négociations avec les Etats dans lesquels se trouvent les plus importantes colonies suisses. Les échanges de vues eurent les résultats espérés et l'argumentation de la Suisse rencontra la plus large compréhension chez ses interlocuteurs. L'orateur se félicite également des accords passés avec la France, la Belgique et les Pays-Bas relatifs à l'échange des stagiaires. Nous sommes heureux que ce haut fonctionnaire ait souligné l'importance de ces échanges, à la réussite et au développement desquels la Chambre de Commerce Suisse en France s'intéresse directement.

Depuis peu, les grands changements politiques qui affectent l'Europe ont fait naître une nouvelle difficulté. Une catégorie spéciale d'étrangers, les réfugiés politiques, retient l'attention des pouvoirs publics. Son accroissement les a conduits à décider que ces personnes pourraient utiliser le sol helvétique uniquement comme territoire de transit. Les autorités responsables ont ainsi trouvé une solution respectueuse des intérêts de la nation suisse et cependant inspirée par la traditionnelle hospitalité helvétique. Cet heureux équilibre de principes, conclut le Chef de la Police Fédérale, ne doit pas seulement servir à résoudre un cas spécial, mais doit préside à l'évolution du régime juridique des étrangers.

Une discussion générale suivit le brillant exposé de M. Rothmund, au cours de laquelle le délégué de la Chambre de Commerce Suisse en France, M. Stamm-Nion, prit la parole. Notre représentant transmit à l'Assemblée les messages d'amitié de la Chambre de Commerce Suisse en France et des autres Associations suisses de Paris. Il s'attacha, dans son intervention, à montrer l'intérêt que présentent, pour les jeunes Suisses, des séjours à l'étranger qui leur permettent de se familiariser

avec des méthodes commerciales et industrielles différentes. Il formula l'espoir que, dans un avenir rapproché, la France ouvre plus largement ses portes à ces jeunes gens désireux de la mieux connaître.

Ces discours, ces discussions générales, ces prises de contact personnel également, ont permis d'examiner des problèmes divers et de trouver souvent une solution. Ils ont mis en valeur, mieux que jamais, l'importance pour la Suisse de ces nombreux citoyens disséminés dans le monde entier. Leur rôle, souvent obscur, est considérable. Ils assurent le bon renom de la Suisse à l'Etranger, nouent des relations qui conduiront nos exportateurs dans la recherche de nouveaux débouchés et, grâce à leur industrie et leur épargne, contribuent à maintenir l'aisance générale qui règne en Suisse en agissant favorablement sur la balance des comptes. La colonie suisse en France est fière de participer à cette action et elle s'est réjouie de voir que cette dernière ne reste pas ignorée.

Les sujets austères, toutefois, ne réclament pas tous les instants des délégués. Les autorités de la Ville de Schaffhouse veillèrent à créer une atmosphère gaie et accueillante par un programme de distractions varié. Il s'est déroulé dans cette ravissante cité qui, pour l'occasion, avait rehaussé ses beautés naturelles d'une décoration d'un goût parfait. Le temps lui-même, dit-on, prit part à l'allégresse générale.

Année après année, les participants aux Journées des Suisses à l'Etranger se retrouvent pour accomplir une besogne utile. En demandant que les Etats traitent les étrangers en s'inspirant du principe du respect de la personne humaine, ils travaillent à l'établissement de relations meilleures entre les nations.

L'HUILLIER.